

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 septembre 2020

---

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3234)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° AC346

présenté par  
M. Le Bohec et Mme Calvez

-----

### ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 3, par la phrase suivante :

« Un même sexe ne peut excéder plus de 60 % de ces recrutements. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à favoriser la parité entre les femmes et les hommes dans le recrutement des jeunes scientifiques pour lesquels une nouvelle voie de recrutement est créée par le présent article.